



LIGUE
HAUTS-DE-FRANCE
FFHANDBALL



**GUIDE RÈGLEMENTAIRE
DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES**

SAISON 2026-2027

SOMMAIRE

PRÉAMBULE - CONDITIONS D'ENGAGEMENT	page 3
NIVEAU DE JEU PAR ANNÉE D'ÂGE	page 4
TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU	page 4
CATÉGORIES D'ÂGES	page 5
SAISIE DES CONCLUSIONS DE MATCH	page 6
HORAIRES ET JOURS DES RENCONTRES	page 6-7
REPORT DE MATCH	page 8-9
BRULAGE	page 10
CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS	page 11-12-13
ACCESSION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES	page 14
AYANTS DROITS +16 MASCULINS ET FEMININS	page 14
CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES	page 15
INTERBASSINS JEUNES	page 16
DIVERS	page 17

PRÉAMBULE

Le présent règlement général concerne les compétitions suivantes :

- | | | |
|--|---------------|------------|
| - Les championnats +16 masculins : PRE-NATIONALE | EXCELLENCE | HONNEUR |
| - Les championnats +16 féminines : NATIONALE 3 | PRE-NATIONALE | EXCELLENCE |
| - Les championnats jeunes « Régionaux » | | |

Les règles fédérales s'appliquent, sauf en cas de précisions présentes dans ce guide.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

- Être affiliés à la F.F.H.B.
- Être à jour de leur ré affiliation (sans oublier que les Président(e)s, Secrétaire et Trésorier du club doivent être licenciés)
- Application du règlement fédéral en cas de créances avec la Fédération ou la Ligue ou le Comité. Article 16.2 des règlements fédéraux
- S'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la F.F.H.B., le règlement général des compétitions régionales, ainsi que le règlement particulier des compétitions auxquelles ils participent. Toute équipe engagée doit notamment satisfaire aux règlements généraux de la FFHB.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions régionales est fixé chaque saison par décision de l'Assemblée Générale régionale qui définit également les dates limites d'engagement. En cas de non-paiement, la COC peut procéder au remplacement du club défaillant.

- Clôture des engagements +16F et +16M: 21 juillet 2027 réception du formulaire d'engagement.
- Clôture des engagements -15 et -18 M et F : 21 juillet 2027.

Année exceptionnelle en raison de la canicule en juin. TQR annulés toutes les équipes qui devaient participer à ces TQR feront la PHASE 1 REGIONALE. Les championnats seront adaptés au nombre d'équipes.

NIVEAU DE JEU PAR ANNÉE D'ÂGE

Masculins et Féminins	Championnat +16	Championnat -18	Championnat -15
	Nés en 2009 et avant	Nés en 2011/2010/2009	Nés en 2014/2013/2012

L'année de référence:

L'année civile du 1^{er} janvier au 31
décembre du début de la saison
sportive

TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

Niveau de Pratique		Catégories	Taille des ballons		Temps de jeu
MASCULINS	Dépt / Rég / Nat	+ 16 ans	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég / Nat	- 18 ans	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég	- 15 ans	54 - 56	T2	3 x 17
FEMININES	Dépt / Rég / Nat	+ 16 ans	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég / Nat	- 18 ans	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég	- 15 ans	50 - 52	T1	3 x 17



CATÉGORIES D'ÂGES

Les tableaux ci-dessous concernent aussi bien la pratique compétitive féminine que masculine et ce pour les 5 départements :

- ☐ AISNE
- ☐ OISE
- ☐ PAS-DE-CALAIS
- ☐ NORD
- ☐ SOMME

CATÉGORIES D'ÂGE 2026-2027

PRATIQUE COMPÉTITIVE MASCULINE ET FÉMININE (AISNE / OISE / PAS-DE-CALAIS / NORD / SOMME)

Département	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
	- 9 ans															
		- 11 ans														
			- 13 ans													
				- 15 ans												
						- 18 ans										
										+ 16 ans						

Région	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
	- 9 ans															
		- 11 ans														
			- 13 ans													
				- 15 ans												
						- 18 ans										
										+ 16 ans						

À titre informatif

PRATIQUE COMPÉTITIVE FÉMININE CHAMPIONNAT DE FRANCE -17 F

Nationale	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
								- 17 ans								
										+ 16 ans						

SAISIE DES CONCLUSIONS DE MATCHS

J - 30

La date limite de conclusion est visible dans l'Agenda des rencontres de Gest'Hand. Cette date est fixée à J-30 (Sauf cas de force majeure lié aux championnats à plusieurs phases)

La COC se réserve, après contrôle des conclusions, le droit d'appliquer l'article 93 des règlements fédéraux en cas de non saisie dans les délais.

Attention au cours de la saison : la COC se réserve le droit de modifier une ou plusieurs dates si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

HORAIRES ET JOURS DES RENCONTRES

Les matchs peuvent se dérouler :

➤ POUR LES CATÉGORIES +16 ANS MASCULINS ET +16 ANS FÉMININS

- ✓ **Le vendredi** (*sous réserve de l'accord des 2 clubs et de la COC*)
Début des rencontres entre **20 h** et **21 h**.
- ✓ **Le samedi**
Début des rencontres entre **18h** et **21h**
- ✓ **Le dimanche**
Début des rencontres entre **9h30** et **11h** le matin
Début des rencontres entre **14h** et **16h** l'après-midi
Possible rencontre à **17h** si les deux clubs en sont d'accord.
 - Ne pas saisir les conclusions si pas d'accord au préalable, mail de confirmation des 2 clubs à la COC.
- ✓ **Jour férié** : mêmes horaires que le dimanche

➤ POUR LES CATÉGORIES JEUNES

- ✓ **Le samedi**
Début des rencontres entre **14h** et **18h30**
- ✓ **Le dimanche**
Début des rencontres entre **9h30** et **11h** le matin
Début des rencontres entre **14h** et **16h** l'après-midi

✓ **Remarque importante :**

Il est impératif de tenir compte de l'éloignement de l'équipe adverse se reporter au tableau ci-dessous

Horaire des matchs			
Éloignement	Samedi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
0 à 20 km	Pas avant 14h	Pas avant 9h30	Pas avant 14h
de 21 à 50 km	Pas avant 14h30	Pas avant 9h30	Pas avant 14h30
de 51 à 100 km	Pas avant 15h30	Pas avant 10h30	Pas après 16 h
de 101 km et plus	Pas avant 16h30	Pas avant 11h	Pas après 16h

Remarque :

- La COC ne voit aucun inconvénient au déroulement d'une rencontre en semaine (du lundi au vendredi) après **accord entre les 2 clubs**, pour libérer un week-end par exemple, à condition que la demande soit faite avant J-30.
- Les clubs disposent **de 7 jours** à réception des conclusions de match, pour réclamer, éventuellement, sur les horaires de match (**mail au club, copie à la COC Ligue 5700000.coc@hdf.ffhandball.net et au secrétariat 5700000@hdf.ffhandball.net**).
Dépassant ce délai, les réclamations ne seront plus recevables.



REPORT DE MATCH

La COC tiendra compte, dans la mesure du possible, des indisponibilités signalées par les clubs avant la constitution des poules.

De ce fait, elle **peut refuser toute modification de date** (report ou match avancé) pour indisponibilité d'installations sportives sauf cas de force majeure.

La demande de report doit donc rester exceptionnelle !



Concernant les catégories séniors, toute demande de report saisie par le club demandeur dépassant le délai de J-20 sera systématiquement refusée, y compris en cas d'acceptation du club adverse (sauf cas de force majeure, après étude de la COC au cas par cas)

PROCEDURE STRICTE A RESPECTER EN CAS DE FORCE MAJEURE :

- Prévenir le club adverse par mail et téléphone (numéro sur la conclusion de match).
- Prévenir la COC 5700000.coc@hdf.ffhandball.net (les messages vocaux et appels téléphoniques ne peuvent faire office de justificatif officiel le mail est obligatoire)
- Prévenir la Ligue 5700000@hdf.ffhandball.net
- Prévenir la CTA par mail 5700000.cta@hdf.ffhandball.net Et par téléphone au 06 24 43 72 59

Cela afin d'éviter aux clubs et aux arbitres de se déplacer pour rien.

Ces conditions sont indispensables et en leur absence, le match sera perdu par forfait avec amende article 104.2.4 des règlements généraux FFHB.

PRÉVENTION ET GESTION DES REPORTS

- Bien étudier le calendrier général pour positionner vos manifestations internes.
- Contacter les services gérant l'utilisation des installations sportives **régulièrement**.
- **Respecter les dates du calendrier général**
- Obtenir l'accord du club adverse avant de saisir la demande dans Gesthand et lui demander de donner « son accord » dans Gesthand
- Utiliser la possibilité d'**avancer ou d'inverser** un match au lieu de le reporter.
- De plus, vu la difficulté d'avoir une réponse du club adverse dans Gesthand, la COC se réserve le **droit d'accepter ou refuser le report si, 7 jours après la saisie du club demandeur**, aucune réponse n'a été fournie par le club adverse.

UTILISATION DES DATES DE REPORT PRESENTES AU CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2026/2027

Il est rappelé que 2 rencontres de natures différentes peuvent se jouer sur le même week-end.

Concernant les événements de force majeure ne permettant pas aux équipes de jouer dans les meilleures conditions, la Présidente de la COC régionale peut prendre la décision seule, sur consultation du Président de la Ligue, de suspendre les rencontres et de les reporter à la date qu'elle juge opportune.

En cas d'indisponibilité de la Présidente, le Président et le Bureau Directeur ont pouvoir pour la remplacer. Cette décision avec nouvelle date de match (prévue au calendrier) ne pourra donner lieu à un nouveau report.

Dans le cas où aucune décision générale n'est communiquée à temps, il reste de la responsabilité d'un Président de Club ou d'un Responsable d'équipe de décider d'effectuer ou de ne pas effectuer un déplacement. Il conviendra d'appliquer la même procédure de communication que pour le report en cas de force majeure (page 8)



BRÛLAGE ET QUALIFICATION EN CAS DE MATCH REPORTÉ (Vote AG de Beauvais le 10/06/2023)



Article 94 et 95 des règlements généraux FFHB. (A titre d'information – article brûlage fédéraux)

Règlement Hauts de France

(Vote AG de Beauvais le 10/06/2023)

Tout Joueur ayant fait N/2 matchs dans une division ne peut plus évoluer dans une division inférieure.

- En cas de match reporté le **brûlage** se calcule au jour où la rencontre se déroule et non pas à la date initiale

Exemple : une rencontre programmée début janvier se déroule, suite à un report, fin mars. Les joueurs brûlés fin mars ne pourront pas jouer même si à la date initiale ils n'étaient pas brûlés

CHAMPIONNATS REGIONAUX + 16 ans 2026/2027

	Equipes masculines			Equipes féminines		
Championnats	Prénationale	Excellence	Honneur	N3	Prénationale	Excellence
Formule	Aller/Retour 					

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

MODE DE CLASSEMENT

Goal-average particulier règlement général des compétitions :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé ces équipes entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des rencontres entre les équipes concernées,
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre clubs concernés,
- 4) par le goal-average général par soustraction des buts marqués et des buts encaissés,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués de tous les matches,
- 6) par le plus grand nombre de licencié(e)s à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins selon le cas.

Le point 3 ne sera pas appliqué pour les phases de championnat en matchs ALLER simple et pour les tournois d'accession.

ACCESSIONS et RÉTROGRADATIONS

Si une équipe réserve est classée pour accéder à la division supérieure et ne peut y accéder, il est fait appel à l'équipe classée en suivant dans la même poule.

En cas de refus, la COC prendra la décision de repêcher une équipe de la division supérieure en fonction du classement.

110 REFUS D'ACCESSION OU DEMANDE DE RÉTROGRADATION

110.1 ----

- a) Une équipe qualifiée, à la fin d'une saison sportive N, pour accéder automatiquement ou par une épreuve d'accession, à la division supérieure mais refusant cette accession pour la saison N+1, évoluera pour la saison N+1 dans la division dans laquelle elle évoluait la saison N.
- b) Un club sous statut VAP qualifié sportivement, à la fin d'une saison sportive N, pour accéder à la LFH mais refusant cette accession ou ne pouvant pas accéder administrativement pour la saison N+1, évoluera pour la saison N+1 en D2F et pourra prétendre à une nouvelle accession en LFH dès l'issue de la saison N+1.

110.2 ----

Si une équipe qualifiée, à la fin d'une saison sportive N, pour participer à une compétition la saison N+1, demande à évoluer pour la saison N+1 dans une division inférieure à celle dans laquelle elle évoluait la saison N, elle évoluera pour la saison N+1 une division en dessous de celle dans laquelle elle évoluait la saison N. Son engagement ne pourra toutefois y être accepté que si une place est vacante ou a pu être rendue vacante par repêchage(s) et/ou accession(s) supplémentaire(s) au moment de la composition des poules. Sinon, elle sera intégrée dans une division inférieure à celle de sa demande susceptible de l'accueillir.

Si un club demande une rétrogradation de niveau national vers le niveau régional, le repêchage se fera au sein de la Ligue. Si la Ligue n'a pas d'équipe à proposer, si la rétrogradation intervient avant la parution des poules, le repêchage se fera au ranking, si elle intervient après la parution des poules, le repêchage se fera en prenant en compte le critère géographique.

110.3 ----

Si une équipe reléguée dans la division immédiatement inférieure en raison de son classement à la fin de la saison N, demande à évoluer pour la saison N+1 dans une division inférieure à celle dans laquelle elle aurait dû évoluer, elle évoluera pour la saison N+1 deux divisions en dessous de celle dans laquelle elle évoluait la saison N. Son engagement ne pourra toutefois y être accepté que si une place est vacante ou a pu être rendue vacante par repêchage(s) et/ou accession(s) supplémentaire(s) au moment de la composition des poules. Sinon, elle sera intégrée dans une division inférieure susceptible de l'accueillir.

110.4 ----

Si une équipe est reléguée administrativement dans une division inférieure à la fin d'une saison sportive N, elle pourra prétendre à une nouvelle accession dans une division supérieure dès l'issue de la saison N+1.

ACCESSION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MOINS DE 18 MASCULINS ET MOINS DE 17 FÉMININS

• DOSSIER

Les dossiers sont envoyés par le secrétariat de la Ligue des Hauts-de-France aux clubs qui désirent s'inscrire.

Les retours doivent se faire format XLS à la COC (5700000.coc@hdf.ffhandball.net) et au secrétariat (5700000@hdf.ffhandball.net). **Date butoir le 30 avril 2027.**

- 1- L'étude des dossiers est faite par la COC, l'ETR et le Bureau Directeur. Une fois avalisés les engagements sont transmis à la FFHB.
- 2- Si le nombre de dossiers dépassent le nombre d'ayants-droits un tournoi ou un match sec, tout dépend du nombre d'équipe, se déroulera en fin de saison sur la catégorie d'âge de la saison en cours (2026-2027) + les futures polistes de 2027-2028.

AYANTS DROITS REGIONAUX PLUS 16 MASCULINS ET PLUS 16 FÉMININS

Les ayants droits départementaux devront parvenir à la Ligue pour le 10 juin 2027.

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES SAISON 2026/2027

catégories 1 seule équipe par club	Féminines		Masculins	
	-15	-18	-15	-18
	Phase 1 - 21 équipes 3X8 avec 1 exempt dans chaque Aller Serpentin 7 dates 9 équipes feront les Interbassins de janvier à mai Phase 2 2X6 Aller/Retour 10 dates En fin de saison nous récupérons 4 équipes des Interbassins pour revenir à la normale 16 équipes en septembre pour la phase 1 2027-2028	Phase 1 - 21 équipes 3X8 avec 1 exempt dans chaque poule Aller Serpentin 7 dates 9 équipes feront les Interbassins de janvier à mai Phase 2 2X6 Aller/Retour 10 dates En fin de saison nous récupérons 4 équipes des Interbassins pour revenir à la normale 16 équipes en septembre pour la phase 1 2027-2028	Phase 1 - 26 équipes 2 poules de 9 - 1 poule de 8 Aller Serpentin 2 P9 9 dates - 1 P8 7 dates 8 équipes feront les Interbassins de janvier à mai Phase 2 3 poules de 6 Aller/Retour 10 dates En fin de saison nous récupérons 6 équipes des Interbassins pour revenir à la normale 24 équipes en septembre pour la phase 1 2027-2028	Phase 1 - 26 équipes 2 poules de 9 - 1 poule de 8 Aller Serpentin 2 P9 9 dates - 1 P8 7 dates 8 équipes feront les Interbassins de janvier à mai Phase 2 3 poules de 6 Aller/Retour 10 dates En fin de saison nous récupérons 6 équipes des Interbassins pour revenir à la normale 24 équipes en septembre pour la phase 1 2027-2028
	Si refus de participation en région la place vacante sera attribuée aux participants des finalités Interbassins de juin 2027.	En fin de saison intégrer les équipes qui descendent de CF en priorité. En conséquence le nombre de places lors des finalités IB sera ajusté au nombre de montées descentes de CF.	Si refus de participation en région la place vacante sera attribuée aux participants des finalités Interbassins de juin 2027.	En fin de saison intégrer les équipes qui descendent de CF en priorité. En conséquence le nombre de places lors des finalités IB sera ajusté au nombre de montées descentes de CF.
	3 X 17'	2 X 30'	3 X 17'	2 X 30'
	Match gagné 3 pts Match nul 2 pts Match perdu 1 pt. Si égalité de points à la fin du championnat, règlement FFHB			
Officiels de table	Chronométreur : Licencié du club qui reçoit, amende si manquement Secrétaire : Licencié du club visiteur, conseillé			
Responsable de salle	Licencié majeur du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. Amende, si manquement.			
Pas de Brûlage des joueurs/ Joueuses	Un licencié -18 ans qui joue dans un championnat adulte national ou -18 national peut toujours rejouer en -18 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas. Un joueur qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans les championnats adultes car la règle de brûlage ne s'applique pas. Un joueur -15 ans qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans le championnat moins de 15 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas.			

INTERBASSINS JEUNES SAISON 2026/2027

catégories 1 seule équipe par club	Féminines		Masculins	
	-15	-18	-15	-18
Phase de janvier à mai 2027 Pas de surclassement autorisé sauf pour les pôlistes.	18 équipes 9 équipes qui descendent de la phase 1 région plus 3 N - 2 PDC - 1 O - 1 S - 1 A plus 1 hors N et PDC 3X6 Aller/Retour 10 dates	18 équipes 9 équipes qui descendent de la phase 1 région plus 3 N - 2 PDC - 1 O - 1 S - 1 A plus 1 hors N et PDC 3X6 Aller/Retour 10 dates	20 équipes 8 équipes qui descendent de la phase 1 région plus 4 N - 2 O - 2 S - 2 PDC - 1 A plus 1 hors N 3 poules de 6 Aller/Retour 10 dates	20 équipes 8 équipes qui descendent de la phase 1 région plus 4 N - 2 O - 2 S - 2 PDC - 1 A plus 1 hors N 3 poules de 6 Aller/Retour 10 dates
	Si refus de participation en région la place vacante sera attribuée aux participants des finalités Interbassins de juin 2027.	En fin de saison intégrer les équipes qui descendent de CF en priorité. En conséquence le nombre de places lors des finalités IB sera ajusté au nombre de montées descentes de CF.	Si refus de participation en région la place vacante sera attribuée aux participants des finalités Interbassins de juin 2027.	En fin de saison intégrer les équipes qui descendent de CF en priorité. En conséquence le nombre de places lors des finalités IB sera ajusté au nombre de montées descentes de CF.
	3 X 17'	2 X 30'	3 X 17'	2 X 30'
	Match gagné 3 pts Match nul 2 pts Match perdu 1 pt. Si égalité de points à la fin du championnat, règlement FFHB			
Finalités Interbassins	Weekend 1 4 premières des 3 poules - 12 équipes 3 tournois de 4 Weekend 2 2 premières des 3 tournois weekend 1 - 6 équipes 2 tournois de 3 qualification de 4 équipes pour intégrer la région en 2027-2028		Weekend 1 3 premiers des 4 poules - 12 équipes 3 tournois de 4 Weekend 2 3 premiers des 3 tournois weekend 1 - 9 équipes 3 tournois de 3 qualification de 6 équipes pour intégrer la région en 2027-2028	
	Pour définir les 4 équipes qui disputeront la phase 1 2027-2028 Cumul des points sur les 2 week-end + matchs à domicile phase régulière. Permet un classement assez exhaustif sur toutes les équipes et donc d'intégrer les montées/descentes de CF plus facilement.		Pour définir les 6 équipes qui disputeront la phase 1 2027-2028 Cumul des points sur les 2 week-end + matchs à domicile phase régulière. Permet un classement assez exhaustif sur toutes les équipes et donc d'intégrer les montées/descentes de CF plus facilement.	
Officiels de table	Chronométreur : Licencié du club qui reçoit, amende si manquement Secrétaire : Licencié du club visiteur, conseillé			
Responsable de salle	Licencié majeur du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. Amende, si manquement.			
Pas de Brûlage des joueurs/ Joueuses	Un licencié -18 ans qui joue dans un championnat adulte national ou -18 national peut toujours rejouer en -18 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas. Un joueur qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans les championnats adultes car la règle de brûlage ne s'applique pas. Un joueur -15 ans qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans le championnat moins de 15 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas.			

DIVERS

DÉLÉGUÉ

Les clubs qui le souhaitent peuvent demander la présence d'un Délégué de la COC lors d'une rencontre.

Coût 0,30€ du km et 30€ de frais de séjour.

HOMOLOGATION DES SALLES

Toutes les rencontres régionales doivent se jouer dans des salles homologuées.

En cas de doute, les clubs prendront contact avec le Président de la Commission Statuts et règlements. 5700000.equipements@hdf.ffhandball.net (Voir annuaire)

RENCONTRES AMICALES ET TOURNOIS

Tout club organisant un match amical ou un tournoi **doit en faire** la déclaration sur Gest'Hand (voir procédure à suivre sur le site de la Ligue), faute de quoi l'assurance ne prendra pas en charge les frais d'une éventuelle blessure.

FEUILLE DE MATCH

Pour toutes les compétitions régionales, la **Feuille De Match Electronique (FDME)** est obligatoire. Elle doit être exportée via Gest'hand au plus tard **avant 20h le dimanche soir**.



En cas de problème de remontée de FDME, tout club veillera à envoyer une demande au support fdme@ffhandball.fr **avec copie à la COC** 5700000.coc@hdf.ffhandball.net

Sans justification de cet incident par mail, l'article 98.7 des règlements généraux pourra être appliqué (non-respect des délais de transmission).

La Gestion De Feuille de Match Electronique est conseillée.

Attention, merci de bien mettre à jour les bases de données la veille au soir ou le matin des compétitions, notamment en début de saison, et en cas de modification de rencontre.